



COMITE DE DIRECTION
Bureau Exécutif
PROCÈS-VERBAL n°06

Réunion du : Vendredi 6 septembre 2019

Présidence : Me Eric BORGHINI

Présents : Mme Véronique LAINÉ, MM. Roger ANTONELLI, Paul AUDAN, Vincent CASERTA, Noël MANNINO, Mathieu SAVY

Excusé :

MODALITÉS DE RECOURS

Conformément aux dispositions des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F, les décisions du Comité de Direction sont susceptibles d'appel à la Fédération Française de Football.

Le Président a décidé de convoquer un Comité de Direction « dématérialisé », par courrier électronique, adressé à l'ensemble des membres.

I- CONDOLEANCES

A la suite du décès d'Emile MEDAM, ancien arbitre et ancien membre de la C.R.A, le Président et les Membres du Comité de Direction adressent, avec une immense tristesse, leurs plus sincères condoléances à sa famille et à toutes les personnes touchées par cette disparition.

II- ENTENTES

District du GRAND VAUCLUSE fait parvenir à la Ligue une entente entre les clubs CADEROUSSE US et ORANGE GRES US en catégorie U15.

Le Bureau Exécutif valide cette entente pour la saison 2019/2020

III- TRESORIE

Conformément à l'article 21.4.b du règlement d'Administration Générale, le Club VAISON FOOT FEMININ (781240) - DISTRICT COTE D'AZUR - n'est plus soumis à la pénalité de suspension résultant de la décision du Bureau Exécutif du 18 juillet 2019. Le club se trouve ainsi rétabli dans ses droits.

IV- MUTES SUPPLEMENTAIRES

District de Provence

- ✓ par application des dispositions prévues au titre II- chapitre 2 de l'article 45 du statut de l'Arbitrage
 - 1 muté supplémentaire

OLYMPIQUE DE ROVENAIN : Sénior R2

CA GOMBERTOIS : Sénior D1

- 2 mutés supplémentaires

FC MARTIGUES : R2 et U20 R1

- ✓ par application des dispositions prévues à l'article 67.1 du Règlement d'Administration Général de la LMF :

- 1 joueur muté supplémentaire

ASPTT MARSEILLE : séniors Féminines D1

PAYS D'AIX FC : U14 Régional 1

FC CHATEAUNEUF LES MARTIGUES : U14 Départemental 1

CARNOUX FC : Seniors Régional 1

AUBAGNE FC : U20 Régional 2

District du VAR

- ✓ par application des dispositions prévues au titre II- chapitre 2 de l'article 45 du statut de l'Arbitrage

- 1 muté supplémentaire :

US CARQUEIRANNE LA CRAU : Senior R1

- 2 mutés supplémentaires :

F. C. FREJUS SAINT RAPHAEL: Seniors R2 (inchangé) et U16 R1 (en lieu et place des U18 R1 indiqué sur le PV du Bureau Exécutif n°5 du 29 août 2019)

RECTIFICATIF - UA VALETTOISE : le Bureau Exécutif déclare que le club ne peut aligner de muté supplémentaire en CN U17.

- ✓ Par application des dispositions prévues à l'article 67.1 du Règlement d'Administration Général de la LMF :

- 1 muté supplémentaire

HYERES FC : U20 R1

ST ZACHARIE: Senior R2

District Cote d'Azur

- ✓ par application des dispositions prévues au titre II- chapitre 2 de l'article 45 du statut de l'Arbitrage

- 1 muté supplémentaire

US MANDELIEU LA NAPOULE : D3 (en lieu et place de N3 indiqué par erreur sur le PV du Bureau Exécutif n°5 du 29 août 2019)

- 2 mutés supplémentaires :

CAVIGAL NICE S. : U18 R2 et U15 D1

- ✓ Par application de l'article 164 des Règlements Généraux :

- 1 muté supplémentaire

CAVIGAL NICE S. : 1 muté supplémentaire en U18 R1

District Grand Vaucluse

- ✓ par application des dispositions prévues au titre II- chapitre 2 de l'article 45 du statut de l'Arbitrage

- 1 muté supplémentaire

AC AVIGNON : U18 Féminine R1

ISLE BC : D2

V- AFFILIATION

Le Bureau Exécutif enregistre l'affiliation suivante :

- 560292 : BOLLENE FOOT

Noël MANNINO
Secrétaire Général